

Commission petite enfance

Compte rendu

De la commission du mardi 8 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

PARTICIPANTS

<ol style="list-style-type: none">1) Fonctionnement et organisation du service2) Synthèse du groupe de travail concernant la baisse des dotations - 15%3) Informations diverses4) Intervention de Lila MESSALI sur l'accompagnement à la parentalité sur le territoire	<p>Alain PACE (Président Axe Sud) Jean-Paul MERCANTI (Responsable de la Commission) Olivier DELAMBRE (Directeur Général Adjoint en charge des Finances) Lila MESSALI (Psychologue)</p> <p><u>Mesdames</u> : Christina ROSSI, Nadine HUBERT, Nadine ROUQUIE, Bernadette SERRES, Dominique NAVARRO <u>Excusées</u> : Marie-Cécile DELMAS, Virginie EJARQUE,</p>
Début de la réunion : 17h30	Fin de la réunion : 20h00

Emetteur : Thierry CARTAGENA

La commission débute par l'intervention de Lila MESSALI qui présente à l'ensemble des élus « L'accompagnement à la parentalité ». Cette présentation est faite avec un support visuel qui permet à l'ensemble des élus de suivre les missions et actions menées par Lila avec l'ensemble des professionnelles du service petite enfance.

Le premier point abordé concerne le fonctionnement et l'organisation du service. Plusieurs points sont évoqués :

La ludothèque :

- A ce jour, la ludothèque met à la disposition des parents une malle pour les anniversaires, sous forme de prêt. Le contenu de cette malle a une valeur de 150 € environ.

Proposition : la communauté de communes axe sud ne doit-elle pas demander un chèque de caution pour le prêt de cette malle ? Si oui, quel est le montant de cette caution ?

Décision : la commission valide la mise en place d'un chèque de caution d'une valeur de 150 euros.

- Ouverture de la ludothèque aux familles extérieures au territoire. De nombreuses familles extérieures au territoire sollicitent une inscription à la ludothèque. Dans l'attente d'une fréquentation maximale de la ludothèque par les familles du territoire, il est proposé l'acceptation de cette demande. Toutefois, comme sur les territoires voisins, l'adhésion peut être supérieure à celle de nos administrés soit 15 euros.

Proposition : la communauté de communes axe sud souhaite-t-elle ouvrir la ludothèque aux extérieurs ? Si oui, quel est le montant de l'adhésion ?

Décision : oui, la ludothèque sera ouverte aux extérieurs, avec une adhésion d'un montant de 35 euros.

- Validation des règles de vie et de la fiche d'inscription. Dans le cadre du fonctionnement de la ludothèque, la responsable Laura DALLE préconise la mise en œuvre de règles de vie et d'une fiche d'inscription. Ces deux documents sont proposés pour validation.

Décision : les documents sont validés. Toutefois ceux-ci devront être réactualisés, en prenant en compte les décisions ci-dessus. En cela, le coordinateur propose d'envoyer aux élus les documents modifiés en début de semaine prochaine afin que ces derniers puissent être présentés lors du prochain conseil communautaire.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents :

Le LAEP connaît un vrai succès, sa fréquentation ne cesse d'augmenter. Par contre, sur les périodes de vacances scolaires nous constatons une nette baisse de la fréquentation.

Proposition : Doit-on ouvrir le LAEP durant les deux semaines de vacances ? Il semble judicieux et pertinent de fermer cette structure, une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires et dès le 15 juillet pour les vacances d'été.

Décision : L'ensemble des élus valident cette proposition.

Actuellement, l'adhésion au LAEP est d'un euro symbolique. Les parents sont surpris du montant de cette adhésion par rapport aux moyens déployés. Aussi, il est proposé une légère hausse de l'adhésion, de 3 à 5 euros.

Décision : l'adhésion annuelle sera de 3 euros afin que cette structure s'adresse à tous.

Le PAIPE'S

Le Paipe's propose une bibliothèque de livres « professionnels » qui sont mis à la disposition des agents. Pour autant, certains parents demandent à les emprunter. Il est proposé aux élus de mettre en place un chèque de caution d'un montant de 15 €.

Décision : Les élus valident la mise en œuvre d'un chèque de caution d'une valeur de 15 euros.

Malgré le besoin au niveau administratif, le service a procédé à des réajustements en interne afin de ne pas avoir recours à un recrutement. Ainsi, quatre matinées par semaine, Brigitte HERNANDEZ assure les permanences téléphoniques du Paipe's, en lieu et place de Perrine PARIS, ce qui permet de dégager du temps à cette dernière pour qu'elle puisse travailler avec le responsable du service autour de projets. De plus, Mme HERNANDEZ aidera Laura DALLE sur la ludothèque.

Les RAMS :

Lors des vacances scolaires, les RAMs ont une faible fréquentation pour de multiples raisons : les assistantes ont, elles-mêmes, des vacances, ou encore elles ont leurs propres enfants. Malgré un réajustement décidé il y a environ un an de fermer les RAMs une semaine sur deux, la fréquentation reste toujours aussi basse.

Proposition : peut-on envisager la fermeture des RAMs durant les vacances en en laissant un seul ouvert en itinérant, afin d'optimiser la fréquentation ?

Décision : la proposition est validée par la commission. Les RAMs ouvriront un jour par semaine sur chaque commune pendant les vacances.

Halte garderie :

Comme les autres structures, la halte garderie connaît une nette baisse de sa fréquentation surtout au mois de juillet.

Proposition : peut-on envisager la fermeture de la halte garderie à compter du 15 juillet ?

Décision : Proposition validée. La halte garderie fermera au public à compter du 15 juillet.

Le coordinateur attire l'attention des élus sur la nécessité de dissocier la facturation des badges, de la facturation mensuelle. En effet, en fin de prise en charge, le fait de devoir rembourser les badges aux familles induit, du faible coût de la facture, un avoir à rembourser aux familles, ce qui n'est pas possible.

Décision : Remise ultérieurement. La commission demande au coordinateur d'engager une réflexion visant à simplifier ce fonctionnement.

Dans le second point, le responsable du service restitue aux élus le compte-rendu des réunions de travail avec l'ensemble des agents au sujet de la baisse des dotations de -15 %. Les agents ont compris les enjeux autour de cette directive. Les groupes de travail ont été prolifiques et de nombreuses idées ont émergé. Certaines sont aujourd'hui à l'essai dans les structures, d'autres vont l'être.

La mise en œuvre de certains points nécessite la validation de la commission petite enfance :

Ainsi, un avis favorable a été donné pour :

- Demander aux familles de fournir des boîtes de mouchoirs en papier.
- Demander aux familles de fournir une gigoteuse

(Ces deux notions seront notifiées dans le règlement de fonctionnement des structures)

- Etendre du linge sur des étendoirs dès que le temps le permet.

Concernant des changements d'ordre fonctionnel (exemples : changer les heures d'ouvertures des structures, laisser une structure ouverte en été...), les élus de la commission souhaite disposer des avantages et inconvénients liés à ces décisions, avant de statuer. Ce type de décision impactera le contrat enfance qui devra être modifié.

Le dernier point concernait des informations diverses :

- **PARTENARIAT avec la MSA :** Le service petite enfance de la communauté de communes axe sud va passer un nouveau partenariat avec la Mutuelle Sociale Agricole afin de percevoir la PSU sur les heures effectuées par les enfants dont les parents dépendent de ce régime. En effet, la CAF ne prend pas en compte ces heures. Cela engendrera de nouvelles recettes soit 9 000 euros en 2014 et 6000 euros en 2015.
- **Augmentation de la PSEJ pour le LAEP :** La CAF va dorénavant financer les heures de préparation des accueillantes du LAEP, soit 5 000 euros de plus sur l'enveloppe PSEJ (prestation de service enfance jeunesse).

- **JOURNEE PETITE ENFANCE** : la cinquième édition aura lieu le samedi 10 octobre 2015 de 10 à 18 heures. La thématique sera la nature. De nombreux ateliers et animations seront proposés aux familles. Le nombre d'agents organisateurs sera réduit de façon conséquente (de 40 à 15 agents). Le coordinateur demande comment les agents participants à cette manifestation seront remerciés ? La commission est favorable à la proposition que ces derniers puissent récupérer les heures effectuées.
- **CALENDRIER ANNUEL** : il a été remis aux élus de la commission le calendrier annuel du service petite enfance. A l'intérieur de celui-ci, les dates des différentes commissions, des animations et actions du service. A noter que la prochaine commission petite enfance aura lieu le mardi 10 novembre à 17 h 30.
- **MOUVEMENTS DU PERSONNEL** : il est remis à l'ensemble des élus, les compositions des équipes des structures après les mobilités de cet été.